



Rapport de jury- Décembre 2020

Examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de la Caisse des Dépôts et Consignations (AAP2)

1/ Introduction

A l'appui de décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les épreuves de la session 2021 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) ont pu se tenir les 23,24, 25 novembre 2020 dans des conditions sanitaires strictes. Une distanciation sociale des membres de jury et des candidats a été mise en place et le port du masque était obligatoire pour tous les membres de jury et les candidats.

Des oraux adaptés, à distance, étaient autorisés dans les conditions édictées par la DGAFP.

Malgré les conditions particulières de l'épreuve orale, l'ensemble de la procédure s'est parfaitement déroulé grâce au professionnalisme de l'équipe des concours. Ainsi les candidats ont été mis dans les meilleures conditions d'égalité de traitement.

35 candidats ont été admis à concourir à cette épreuve. 30 candidats ont été finalement présents pendant les oraux. Majoritairement, les candidats étaient issus de la Direction de la Retraite et de la Solidarité (26 présents). L'âge moyen des présents était de 40 ans. 87 % des candidats étaient des femmes.

2/ Déroulement des épreuves :

Cet examen professionnel est une épreuve unique d'admission de 20 minutes qui consiste à un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat à se situer dans son environnement professionnel ainsi qu'à apprécier les acquis de son expérience professionnelle.

Une grille de répartition des interventions de ses membres de jury avait été élaborée préalablement. Ainsi, chaque membre a pu interroger alternativement les candidats sur l'ensemble des champs de questionnement prévu dans le libellé de l'épreuve. Le jury a également convenu de la grille d'évaluation des prestations des candidats afin de garantir l'objectivité des critères de notation.

Les membres de jury ont disposé à l'avance des dossiers RAEP que les candidats ont eux-mêmes constitué. Lors des auditions, les membres du jury étaient équipés de tablettes numériques et disposaient ainsi des dossiers RAEP consultables plus aisément que les supports papier.

L'accueil fut systématiquement bienveillant et chaque candidat disposait d'un temps égal de questionnement dans son domaine.

Le jury a délibéré le 25 novembre 2020 après midi et il a arrêté en séance tenante la liste des admis : 21 candidats ont été retenus sur 30 candidats auditionnés.

La présidente et un membre de jury se sont proposés pour une restitution individuelle des candidats non admis. Cette restitution s'est tenue le 10 décembre 2020. Les 9 candidats non admis ont pu bénéficier d'un échange téléphonique avec la présidente et un membre de jury. Différents conseils ont été apportés auprès de chaque candidat afin de se préparer à une future session et améliorer leur prestation.

3/ Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :

Ce dossier n'est pas évalué par le jury et n'est donc pas pris en compte pour l'attribution de la note.

Il vise à informer le jury, de manière complète et structurée, sur les parcours et les fonctions successives exercées par les candidats ainsi que les compétences qu'ils ont ainsi acquises. Ces dossiers sont souvent hétérogènes dans leur contenu et leur format. Toutefois, c'est la partie relative aux compétences qui posent généralement le plus de problèmes. Dans cet exercice, les candidats sont confrontés à une double difficulté : d'abord savoir identifier leurs compétences puis autoévaluer de manière objective le degré de maîtrise de celles-ci.

Par ailleurs, les candidats sont invités à relire avec un soin particulier, voire à faire relire ce document pour s'assurer de l'absence de fautes de syntaxe ou d'orthographe, alors même que le candidat affirme avoir de solides compétences rédactionnelles. Il peut s'agir également d'un mauvais copier/coller : on peut alors s'interroger sur le soin apporté à l'élaboration de ce dossier.

3/ L'épreuve orale :

Afin de faciliter le déroulement des oraux et de garantir des conditions de traitement identiques entre tous les candidats, le jury avait préalablement défini ses modalités de questionnement (répartition du temps de parole et des domaines d'interrogation entre les 3 membres de jury) ainsi que ses critères d'évaluation, formalisés dans une grille utilisée pour déterminer les notes attribuées.

a) L'exposé introductif :

Les candidats doivent exposer leurs fonctions actuelles et s'ils le souhaitent leur parcours antérieur en 5 minutes maximum, les 15 minutes restantes étant consacrées aux questions/réponses ;

La plupart des candidats ont su respecter le timing. Dans quelques cas, la présidente a dû interrompre l'exposé en demandant de conclure, car la durée réglementairement impartie était atteinte. Il s'agissait le plus souvent de présentations insuffisamment préparées.

Pour les autres, les exposés ont été globalement de bonne qualité. Quelques exposés ont été manifestement récités par cœur. La meilleure formule consiste en effet à mémoriser le plan et le contenu de l'exposé, puis à utiliser ses propres mots lors de l'épreuve, la spontanéité qui en résulte compensant largement les quelques hésitations de vocabulaire. Par ailleurs, l'annonce du plan en ouverture de l'exposé rend celui-ci

plus facile à suivre par le jury et un rappel à chaque séquence permet au candidat d'éviter de perdre pied. Au terme de son exposé, il est important de conclure en évoquant ses motivations à briguer le grade pour lequel il se présente à cette épreuve.

L'exposé doit s'attacher à mettre en évidence la cohérence du parcours, les complémentarités entre les différentes fonctions exercées et surtout les responsabilités particulières menées à bien.

Il est conseillé aux candidats de s'entraîner très à l'avance dans la présentation à l'exposé soit en pratiquant des oraux blancs, soit devant ses proches. Les candidats y gagneront en fluidité de l'élocution, en cadencement des séquences.

Des exemples de faits professionnels marquants peuvent être présentés pour animer l'exposé

En gagnant en maîtrise de son exposé, le candidat pourra aborder l'oral avec plus de sérénité.

b) L'entretien avec le jury : 15 minutes de questions/réponses

S'agissant d'un entretien visant à apprécier les aptitudes du candidat à se situer dans son environnement professionnel ainsi qu'à apprécier les acquis de son expérience professionnelle, le jury a ainsi évalué la nature et l'importance des tâches et des responsabilités confiées aux candidats, tout en veillant à ce que les questions s'adressent bien à des agents exerçant des fonctions de catégorie C. Le jury a cherché également à mesurer dans quelle mesure le candidat était capable de situer sa contribution personnelle au bon fonctionnement de son service et de sa direction.

Les questions ont pu concerner également l'environnement professionnel : groupe CDC et les entités qui le composent. Les règles de base relatives au statut de la fonction publique (droits et obligations des fonctionnaires) ont pu être abordées.

Dans les notes attribuées, le jury a attaché une attention particulière aux capacités d'analyse et de réflexion démontrées par les candidats. Il a relevé les principales insuffisances suivantes :

- Réponses trop rapides, sans un minimum de réflexion préalable,
- Un manque de recul,
- Réponses trop courtes (oui/non sans développement)
- Des lacunes importantes concernant les missions, l'organisation de la CDC (commission de surveillance, DG, BDT...) mais également sur le statut de la fonction publique (droits et obligations d'un fonctionnaire, les grades.....).
- Une méconnaissance de sa propre organisation (des fonds gérés dans sa direction..)

Enfin, le jury incite les candidats à parcourir le site internet de la Caisse des dépôts ou CD Scope afin de connaître l'actualité de son institution et des projets qui pourraient impacter de près ou de loin son quotidien.

Par ailleurs, il invite les candidats à illustrer leurs réponses, de chiffres significatifs ou d'exemples concrets tirés de leurs expériences professionnelles.

La présidente de jury

Valérie BRIAND

